

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 24925

présenté par

M. Letchimy et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux articles L. 731-1 et L. 742-3 »,

les mots :

« à l'article L. 742-3 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à exclure les assurés relevant de la mutuelle sociale agricole du périmètre d'application de la réforme.